

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 10 mars 2021**

**Séance tenue sans public
salle multi activités – rue du Stade en raison des règles sanitaires en vigueur (C19)**

Début de séance du Conseil Municipal ordinaire à 20h00

Secrétaire de séance : Cathy Mauricio

15 présents ; 3 représentés : Karine Fleurant par Laurent Dugué, Marjorie Chauvet par Stéphane Cahorel, Dominique de Lorgeril par Xavier Jaubert, 1 absent : Alexandre Bastard

Approbation du compte rendu de la séance du 03 février 2021

Par 17 pour (M. le Maire s'étant retiré de la salle pour ce vote) le conseil municipal donne acte et arrête les résultats définitifs de l'exercice 2020 et approuve le compte administratif 2020.

Excédents de clôture année antérieure	
Investissement	687 469.90
Fonctionnement	498 589.06
Déficit d'investissement 2020 :	101 271.34
Excédent de fonctionnement 2020 :	431 166.12
Reste à Réaliser Investissement :	
Dépenses :	667 017.00
Recettes :	320 268.00
Besoin net de la section d'investissement	447 020.34

A l'unanimité le conseil municipal

- décide l'affectation ci-dessous des résultats de l'année 2020 :

(001) Déficit d'investissement reporté :	101 271.34
(1068) Excédent de fonctionnement capitalisé :	447 020.34
(002) Excédent de fonctionnement reporté	482 734.84

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- Décide que le maintien à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2021.
L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée depuis la rentrée scolaire de 2018
Propose à Madame la Directrice Académique de l'Education Nationale le maintien de l'organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole Maternelle de Garat, Bouëx, Dirac :	Ecole élémentaire de Garat :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45-11h45 et 13h15-16h15.	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h45-12h et 13h30-16h15.

Par 16 voix pour une contre (Emilie Richez) et une abstention (Arnaud Pascon) le conseil municipal

- Décide de ne plus donner suite aux demandes de subventions émanant d'organismes ou associations caritatives (SOS Mucoviscidose, Journée des Aveugles, Comité de prévention contre l'alcoolisme, Ligue contre le cancer...), non pas par non reconnaissance de l'utilité des différents organismes demandeurs, mais parce que :
 - **d'une part**, il n'apparaissait pas du ressort du conseil municipal de se substituer à l'Etat ou aux particuliers pour répondre aux demandes émanant d'associations nationales ou départementales, et,
 - **d'autre part**, les budgets communaux étant de plus en plus difficiles à gérer, il apparaissait plus opportun au conseil municipal de privilégier les associations locales.

Rappel des manifestations à venir

En raison de la crise sanitaire toutes les manifestations et activités programmées ont été annulées

- 19 mars : cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (en comité restreint)
- 31 mars : réunion de travail du conseil municipal (BP) à 18h30
- 07 avril : conseil municipal (vote BP) à 20h00

Fin de séance du Conseil Municipal à 20h50

Vu pour être affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans le délai d'une semaine (article L.2121-25 de CGCT).

Le Maire,
signé : Hervé RAMAT



La secrétaire de séance,
signé : Cathy MAURICIO